



Réunion du Conseil d'Administration d'AMT Luxembourg, 2 et 3 juillet 2008

Meeting Minutes : résumé en français

Lieu : ADA offices, Luxembourg

Présents: les membres du CA d'AMT :

- Kimanthi Mutua K-Rep Bank, Kenya
- Mamadou Touré, Pamecas, Senegal
- Wessel Venter Beehive, South Africa
- Fabio Malanchini Microfinanza Rating, Italy
- Emmanuelle Javoy Planet Rating, France
- Damian von Stauffenberg MicroRate, USA (assisté de Greg Thys Belgique)
- Mia Bormans, Belgium
- Luc Vandeweerd ADA, Luxembourg
- Emma-Jayne Paul ADA, Luxembourg

Absent : Nadia Mannaoui AMSSF, Morocco

Mercredi 2 juillet

Introduction d'Emmanuelle Javoy de Planet Rating qui remplace Philippe Serres. David Quien qui est récemment devenu employé d'ADA était présent.

Approbation du PV de la dernière réunion

Le procès verbal de la réunion du conseil tenue à Luxembourg les 5 et 6 novembre 2007 est approuvé.

Le prochain rapport d'avancement couvrant la période avril – juin 2008 inclura les décisions de la présente réunion du CA. Il sera envoyé à tous les membres d'AMT pour la mi-juillet.

Point sur l'institutionnalisation d'AMT

Le reçu attestant du bon enregistrement d'AMT auprès des autorités sud africaines est attendu d'ici quelques jours (les incompréhensions relatives au terme « transparence ayant été levées).

Reste à finaliser par la coordination un contrat de prestations de services entre ADA et AMT, contrat requis par le cabinet d'audit « Sentinelle ».

Révision et adoption du code de bonne conduite des agences d'évaluation

Le code est applicable seulement dans les circonstances où le rapport est destiné à un usage externe – une précision qui n'était pas mentionnée dans la version préliminaire.

Le code a été revu en précisant davantage ce que dans tous les cas les agences ne peuvent pas faire pour cause de conflit d'intérêt. L'idée de base est « les évaluateurs ne peuvent pas s'évaluer eux-mêmes ». Eux-mêmes signifient ici les membres du personnel, les directeurs/administrateurs, les membres des familles de ces différentes catégories de personnes ainsi que les sociétés affiliées. Une compagnie affiliée est définie comme étant une société détenue par au moins 10 % des parts par une agence de rating et vice-versa.

Etant donné la relative jeunesse du marché de la notation, une période transitoire de 5 années est accordée aux agences qui ne rempliraient pas pour l'instant toutes les conditions requises pour évaluer en toute indépendance des IMF.

Entre-temps, les agences de notation doivent dans tous les cas déclarés sur la première page du rapport s'il y a un conflit d'intérêt potentiel (voir section 1 du code en annexe).

La période transitoire prendra fin en juillet 2013. En cas de non-conformité après cette date, AMT peut prendre des sanctions (non financières mais plutôt de type informative ou de communication).

Pour lever toute ambiguïté à ce sujet, le CA demande que chaque agence signataire du présent code de bonne conduite envoie chaque année à la coordination d'AMT :

- ses états financiers audités
- la composition du capital de la société
- la composition du CA
- le cas échéant, la liste des sociétés affiliées comme défini à la section 2

Le CA demande aussi à la coordination d'AMT de faire relire la nouvelle version du code par un cabinet juridique.

Le CA demande aussi que MCRILL soit signataire du code.

Position d'AMT sur le PADME

Le CA décide de publier un communiqué au nom d'AMT à envoyer notamment au gouvernement du Bénin et aux autorités sous-régionales de surveillance / régulation du secteur (BCEAO et Commission Bancaire).

Ce communiqué insistera en particulier sur quatre points :

- La transparence du secteur en faisant ressortir les conclusions des agences ayant évalué le Padme
- La menace que ce type d'action arbitraire et menée par le pouvoir politique peut entraîner sur le développement du secteur en général et sur celui de l'IMF concernée en particulier.
- La régulation qui doit jouer son rôle conformément à ses attributions dévolues par les textes réglementaires
- La gouvernance qui pose problème dans l'espace UMOA et en particulier au niveau de la rémunération des dirigeants des IMF. En effet, il est relevé que pour les banques et les établissements financiers, des dispositions existent dans ce sens (grille des salaires par exemple) alors que pour les IMF - dont certaines sont de grande envergure et ont un actif supérieur à certaines banques, rien n'est dit à ce sujet !

Le communiqué, préparé par Mia Adams et Mamadou Touré, est attendu pour le 20 juillet 2008.

AMT est en effet préoccupé par ce qui se passe aujourd'hui au niveau du Padme car :

- PADME est membre fondateur du Forum /AMT
- PADME est sans conteste l'une des IMF africaine qui s'est fait le plus souvent évalué et par différentes agences d'évaluation.

Préparation des réunions annuelles : Dakar – septembre 2008

1. Report des dates des réunions : suite à la tenue les 1 et 2 octobre 2008 à Genève d'un symposium sur l'investissement en microfinance, symposium organisé par the World Microfinance Forum – WMGG et la fin du Ramadan également prévue à cette période, le CA décide de reporter de 2 semaines la foire aux investisseurs et l'AG d'AMT. Les nouvelles dates sont les 15, 16 et 17 octobre.
2. Réunion d'information/sensibilisation sur l'évaluation des performances pour les IMF de la sous-région : cette réunion pourrait se tenir la veille soit le 14 octobre et elle serait organisée en collaboration avec l'association professionnelle des IMF du Sénégal. Cette session inclura une présentation de GRASS.
3. Liste des participants IMF et investisseurs : ces listes seront finalisées à partir des réponses reçues du questionnaire d'enquête adressé aux 132 IMF africaines qui sont dans le processus d'évaluation. Compte tenu du faible taux de réponse obtenu jusqu'à présent – une vingtaine d'IMF, le CA décide de solliciter les agences pour l'envoi de lettres personnalisées au niveau des IMF qu'elles ont évalué.
4. Organisation de la foire aux investisseurs :
 - dates : les 15 et 16 octobre
 - agenda : après l'ouverture officielle, il est prévu d'avoir une alternance entre séances d'entretiens individuels IMF/investisseurs et sessions plénières dont les premiers thèmes retenus sont :
 - présentation d'AMT (objectif, programme, organisation)
 - présentation de la mise à jour de l'étude transversale
 - panel investisseurs et agences de rating sur l'investissement en microfinance
 - étude de cas : le financement local au Bénin
 - présentation du Rating Market Outlook Report
 - présentation de GRASS
 - conditions de participation : le CA recommande l'imposition d'un droit d'entrée à tous les participants exceptés les membres d'AMT ; Il propose également que AMT offre 30 subventions de logement aux IMF de petit ou moyen envergure.
5. Agenda prévisionnel de l'assemblée générale d'AMT : l'ordre du jour comporterait les points suivants :
 - Point sur le processus d'institutionnalisation d'AMT
 - Rapport d'avancement
 - Rapport financier
 - Renouvellement des mandats (board, auditeurs etc.)
 - Approbation des nouveaux membres
 - Point sur la redynamisation d'AMT
 - Adoption de la nouvelle version du code de bonne conduite des agnecs d'évaluation

- Position d'AMT sur le PADME
- Présentation du secteur de la microfinance au Sénégal
- Divers

Rating market Outlook report

Rapport présenté par KPMG avec chiffres actualisés à 2007 et commandité par ADA et l'Union Européenne. Quelques précisions notamment sur les statistiques enregistrées en 1997 ont été communiquées à KPMG par les agences.

Présentation de GRASS

GRASS est une nouvelle initiative de co-financement des ratings, rating aussi bien financier que social, pour mieux développer le marché (voir le Power point joint en annexe). Sur cette initiative, le CA demande 2 aménagements. En premier lieu, il s'agit de la participation d'AMT dans le groupe technique (advisory group) de GRASS. Le deuxième point concerne les contrats aujourd'hui signés entre les agences et les IMF répondant aux conditionnalités de GRASS. Les agences demandent que d'ici fin septembre, date prévue pour le lancement officiel de GRASS, les contrats ne soient pas remis en cause afin de ne pas avoir un effet négatif sur les IMFs qui ont accepté de payer au coût réel les ratings prévus.

Présentation des outils de communication d'AMT

- Etude transversale : format/layout approuvé par le CA ; dernières corrections/modifications à communiquer à la coordination pour le 11 juillet.
- Dépliant/prospectus : format A4 plié en 3 retenu ; révision du contenu attendu pour le 11 juillet.
- Site Web : structure / layout approuvé ; lancement du site prévu avant octobre 2008. Comme signalé au cours de la réunion, l'adresse www.amt.org est déjà prise. Nous pouvons choisir entre www.amt-forum.org ou www.amtforum.org et nous vous demandons de nous faire part de votre préférence d'ici le 11 juillet.

Pour enrichir ces divers outils de promotion, la coordination sollicite au niveau des membres du CA l'envoi de photos.

Divers : point spécifique sur la revitalisation d'AMT

Le CA demande à la coordination de préparer une note spécifique sur ce point. Cette note devrait aborder et clarifier la question des relations entre AMT et ADA.